

**Déclaration des volumes de *fioul domestique* vendus
au titre de la *quatrième période* du dispositif des certificats d'économies d'énergie**

Partie A (complétée par le représentant légal de la société)

Nom : Prénom :

Fonction :

Société :

N° SIREN : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Renseigner, pour l'activité de la société et de ses établissements en 2018, le volume total de fioul domestique vendu aux consommateurs finals sur le territoire national :

NB : Les consommateurs finals sont les personnes physiques et morales qui consomment le fioul domestique sur le territoire national et ne revendent pas le fioul livré sous quelque forme que ce soit (détail, chaleur, froid...).

Le volume vendu aux ménages et aux entreprises du secteur tertiaire, pris en compte pour le calcul de l'obligation d'économies d'énergie, est calculé à partir du volume total par l'application d'un coefficient forfaitaire déterminé par arrêté du ministre en charge de l'énergie. Ce coefficient est appliqué par les services du ministère en charge de l'énergie. Le volume à déclarer ici est donc le volume total pris avant l'application de ce coefficient.

Fioul domestique vendu en 2018 :

mètres cubes

1 mètre cube = 1 000 litres

Je certifie exactes et conformes les informations déclarées ci-dessus.

Fait à

Cachet et signature :

Le

Partie B (complétée par l'expert-comptable ou le commissaire aux comptes ou le comptable public)

Nom : Prénom :

Société :

Expert-comptable Commissaire au compte Comptable public (pour les régies)

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Je certifie exactes et conformes les informations déclarées ci-dessus.

Fait à

Cachet et signature :

Le